Septembre 2011

Info Sciez

Info Sciez
Septembre 2011

« Info Sciez »
Mairie de Sciez
Commission Information
et Communication
Tous vos courriels à
flash@sciez.info

SOMMAIRE

P2 - Compte rendu du Conseil Municipal
- Réunion publique
P3 - Un nouveau système de financement des déchets ménagers
P4 - Où sortir?

Rentrée: le logement prioritaire

C'est la rentrée, lapalissade ! Mais c'est également le retour aux réalités quotidiennes.

De quoi est faite cette vie quotidienne qui préoccupe les familles sciezoises à cette époque ?

La rentrée scolaire, certes … Nous en ferons un premier petit bilan en octobre.

Mais surtout : une des priorités du Conseil Municipal est de satisfaire aux besoins en logements exprimés par les habitants actuels et futurs, en particulier pour offrir des logements aidés.

En étroite collaboration avec la Communauté de Communes du Bas-Chablais (CCBC), le Plan Local de l'Habitat (PLH) a permis à Sciez d'initier de nombreux projets qui voient le jour cette année : ce sont les Grands Crêts qui s'agrandissent de 24 appartements et la construction de 20 logements à proximité du cimetière. Et un peu plus tard le programme de 12 logements en accession à la propriété : « le champ des fées »

D'autres sont en projet et devraient voir le jour à Filly (8), à Songy (1 ultra-social) mais aussi un grand projet à Bonnatrait.

2012 devrait permettre à notre commune d'honorer les commandes pressantes de l'État qui a mis la barre très haut pour notre commune : au titre de la loi SRU et notamment son article 55 nous sommes dans l'obligation de disposer de 20% de logements aidés par rapport aux résidences principales. Si cet objectif n'est pas atteint, ce qui est encore le cas cette année, nous sommes soumis à une amende de compensation (40 000€ en 2011).

Même si le Comité régional de l'Habitat nous félicite de rattraper une partie du retard, il reste des efforts à fournir.

Il est important dans ce domaine d'être à l'écoute des besoins des citoyens. La révision du PLU, qui devrait aboutir prochainement, les dernières modifications du POS permettent de créer des ensembles d'habitations collectives de valeur, tels qu'au centre de Bonnatrait, qui permettent d''honorer la demande en logements. Dans le même temps, l'habitat individuel poursuit son évolution normalement.

En tout état de cause, des règles strictes dictées par le code de l'urbanisme et le Grenelle de l'environnement doivent être suivies par toutes les collectivités territoriales de la plus petite à la plus grande. C'est pourquoi Sciez révise son PLU afin de l'adapter aux changements et aux règlements qui l'encadrent, et mettre en œuvre tout ce qui est en son possible pour faciliter les réalisations nécessaires à améliorer le cadre de vie de toutes les Scezoises et de tous les Sciezois.

A tous bonne rentrée!

Odile Longuet,
Adjointe au Maire

Compte rendu du conseil municipal

Lors de sa séance publique du 25 juillet 2011, le conseil a pris, entre autres, les décisions suivantes :

- Fourniture et mise en place de 8 caveaux 3 places
Considérant que la concurrence a joué correctement, le Maire décide de passer et signer marché avec l'entreprise OGF à Paris, pour la fourniture et la mise en place de 8 caveaux monoblocs de 3 places et de fixer le prix unitaire à 1 780 euros HT.

- Fourniture et mise en place d'un columbarium 9 cases
Considérant que la concurrence a joué correctement, le Maire décide de passer et signer marché avec l'entreprise OGF à Paris, pour la fourniture et la mise en place d'un columbarium 9 cases type Rondalys. De fixer le prix du module à 7 070 euros HT

- Subvention à l'association Victimes Information Accueil 74 (V.I.A.74)
Depuis septembre 2002, l'association V.I.A.74 intervient au sein de l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais (A.J.D) pour assurer des missions d'aide aux victimes et des mesures alternatives aux poursuites. Afin de pérenniser les actions de l'association V.I.A.74, il est proposé au Conseil Municipal que chaque commune signataire de la convention de fonctionnement se partage le montant de cette subvention, au prorata du nombre d'habitants.
Après débat et vote, le Conseil Municipal, à la majorité moins 1 voix contre *(Huvenne Bernard)* et 4 abstentions *(Vuattoux Georgette, Bidal Claude, Fillon Sandrine et Kupper Lionel par procuration)*
Alloue une subvention annuelle de 1 050.44 euros à V.I.A.74, correspondant à **0.19891**€ par habitant.

- Recrutement d'agents pour besoin occasionnel ou besoin saisonnier
Le Maire rappelant aux membres du Conseil la nécessité d'assurer la continuité du service propose de prendre une délibération de principe qui permettra en temps voulu de pouvoir procéder à ces recrutements pour besoin occasionnel ou saisonnier. Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

- approuve la possibilité de recrutement d'agents pour besoin occasionnel ou pour besoin saisonnier,

- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment les contrats de travail qui en découleront.

- Questions diverses
Monsieur Trivério Christian informe le conseil que la commission bâtiments demande qu'un appel à concurrence soit lancé dès cet automne pour la réalisation d'un projet de rénovation et de mise aux normes du bâtiment scolaire des Petits Crêts. Les travaux, estimés à environ 100 000 euros, seront programmés au budget 2012 et réalisés durant les périodes de congés scolaires.

Prochaine réunion du Conseil Municipal:
Mercredi 7 septembre 2011 à 20h

Le compte rendu officiel complet est affiché à la mairie et disponible sur le site internet ville-de-sciez.com

Gens du voyage

Suite aux nombreux problèmes rencontrés cet été, je vous invite à une réunion publique sur le thème des gens du voyage le

Vendredi 23 septembre 2011
A 20h00 au CAS.

Nous aborderons la réalité juridique, les pouvoirs du Maire et la responsabilité de chaque citoyen.

Horaires d'ouverture des services communaux

A partir du 1er septembre 2011

Service population (carte d'identité, passeport…)
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le samedi matin
de 9h à 12h
Mail : accueil@ville-sciez.fr
Tel : 04 50 72 60 09
Fax : 04 50 72 63 08

Service urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux…)
Le lundi et mercredi après midi
de 14h à 17h
Le jeudi et vendredi matin
de 9h à 12h
Fermé le mardi
Mail : urbanisme@ville-sciez.fr
Tel : 04 50 72 62 51
Fax : 04 50 72 63 08

Service de l'Etat Civil (reconnaissance, mariage, acte d'état civil…)
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mail : etatcivil@ville-sciez.fr

Tel : 04 50 72 39 53
Fax : 04 50 72 63 08

Coupe de bois

Avis aux habitants du hameau de Filly

Une coupe d'amélioration est prévue en forêt communale dans la parcelle 4 au lieu-dit la Milliaz.

L'exploitation du bois de chauffage se déroulera en deux temps:
-hiver 2011-2012: récolte des tiges désignées sur les cloisonnements d'exploitation (seuls passages autorisés pour les tracteurs)
-hiver 2012-2013: récolte des tiges désignées à l'intérieur de la parcelle

Le prix du bois de chauffage est fixé à 17 € le stère.

Les personnes intéressées voudront bien s'inscrire en mairie au 04 50 72 60 09 **avant le 15 Octobre 2011**.

Les lots seront tirés au sort et distribués dans les limites des possibilités de la forêt.

Cet avis est destiné aux personnes équipées et habituées à façonner du bois de chauffage sur pied.

Une visite sur le terrain sera organisée avant la coupe.
Une réunion publique aura lieu courant octobre afin de procéder à la distribution des lots et aux paiements.

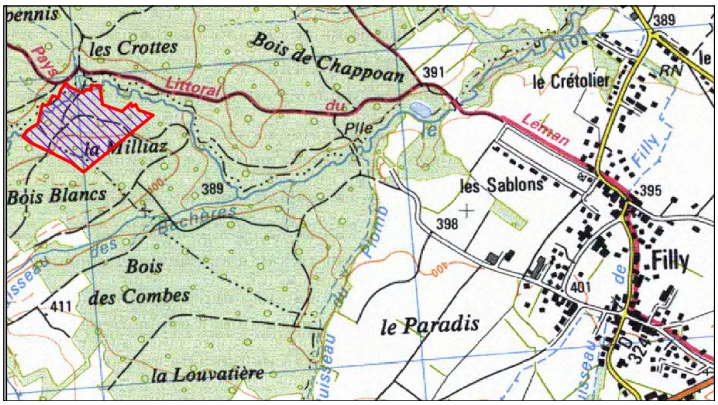

Un nouveau système de financement des déchets ménagers

Un nouveau système de ramassage des ordures ménagères et de facturation de leur traitement va être mis en place à Sciez et dans toutes les communes du Bas-Chablais.

Ce système dit « de la redevance incitative » propose un nouvel outil de financement du service public d'élimination des déchets ménagers rendu obligatoire par le Grenelle de l'Environnement.

Il répond au principe « pollueur-payeur » et entend responsabiliser le citoyen en adaptant sa facture à sa production de déchets.

Ce mode de financement va l'inciter à diminuer le poids de ses poubelles résiduelles, trier le verre, les emballages et le papier, développer le compostage individuel et collectif, changer son comportement d'achat en choisissant des produits à emballages légers.

La redevance incitative va remplacer la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à partir de 2014.

Elle intégrera dans son calcul une part fixe assimilable à un abonnement, et une part variable prenant en compte le poids de déchets déposés.

L'extension de ce système à toute la Communauté de Commune du Bas-Chablais verra l'installation de conteneurs et la distribution des « pass-déchets » à l'automne 2013. Le démarrage effectif aura lieu au 1er janvier 2014

Cette première en Haute-Savoie sera accompagnée d'une campagne d'information : réunions publiques, information en porte à porte remise des « pass-déchets » et des documents d'information à chaque foyer.

Cette redevance incitative est mise en place pour plusieurs raisons :

1- Maîtriser les coûts de collecte et de traitement. Chaque année, 9500 tonnes d'ordures ménagères sont incinérées à des coûts de plus en plus élevés : coûts des collectes dépendants du prix des carburants, augmentation des distances parcourues. En regroupant les collectes, les coûts sont contenus.

2- Protéger l'environnement en incitant les usagers à produire moins de déchets, en évitant suremballages et produits jetables ; en triant plus les déchets recyclables, ce qui va permettre des économies d'énergie et de matières premières ; en valorisant par le compostage les déchets de cuisine et de jardin.

3– Solutionner les dépôts aux abords des conteneurs.

Il s'agit de réduire les flux partant à l'incinération.

Pour y parvenir il faut concerner les usagers dont la facture va dépendre en partie de la quantité de déchets produits. « Plus ma poubelle est légère, moins je paie ! »

Cette démarche est imposée par les lois Grenelle qui obligent les collectivités à inclure une part incitative dans le financement du service d'élimination des déchets ménagers d'ici à 2015.

Les journées du patrimoine

Les 17 et 18 septembre, Sciez vous propose :

-Le musée de Préhistoire, ouvert du mardi au dimanche de 13h à 18h

-Le musée départemental des sapeurs-pompiers, ouvert le samedi, dimanche et jours fériés de 14h à 18h

-La chapelle médiévale de Chavannex

-La buxaie de Coudrée (classée dans les « arbres remarquables » de Haute-Savoie)
-Le sentier thématique « Le moulin de la serpe »

Renseignements : Office de Tourisme, tèl. 04 50 72 64 57 www.tourisme-sciez.com ou info@tourisme-sciez.com

Pont du moulin Gorjux

Inscriptions sur les listes Électorales

Nouveaux habitants : Nous invitons les nouveaux résidants à se faire inscrire sur les listes électorales et ce jusqu'au 31 décembre.

Changement d'adresse dans la commune : Nous vous invitons à nous signaler tout changement d'adresse dans la commune ainsi que des erreurs éventuelles dans votre adresse et nous faire part de tout changement d'état civil (mariage, divorce…) avant le 31 décembre.

Service navette

Depuis un peu plus de quatre ans, la commune de Sciez et le Foyer Culturel ont mis en place un service de navette pour améliorer et favoriser les déplacements de la vie courante de nos aînés.
Ce service est entièrement pris en charge par la mairie.

Afin de l'améliorer, un questionnaire est disponible à la mairie et au Foyer Culturel pour des déplacements tels que : le centre commercial « Leclerc », le club « la joie de vivre », l'aquagym au « City Green » de Veigy et le marché de Sciez.

Les sangliers du domaine de Guidou

A la demande de la LPO et du Conservatoire du Littoral, une mission a été confiée l'automne dernier à la Société de Chasse.

La population de sangliers est devenue trop nombreuse dans cette zone et doit donc être contenue. Des dégâts importants ont été occasionnés tant sur le domaine lui-même que chez les particuliers du domaine de Coudrée.

C'est pourquoi à l'automne 2011 l'opération de régulation sera poursuivie, un seul sujet ayant été pris en 2010. Rappelons que cette espèce est très prolifique contrairement à d'autres espèces sauvages.

La Commission Environnement.

Evénementiel et Spectacles

Samedi 3 septembre

Forum des associations

De 8h30 à 12h00: Au CAS

Inauguration de l'agorespace

14h00: A l'agorespace, route d'excenevex

Lundi 5 septembre

Inscriptions à l'école de musique

De 17h00 à 19h00 et mardi 6 septembre : A l'école de musique (place de l'église)

Mercredi 7 septembre:de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Nouveau cette année: violon, violoncelle, guitare, piano, chant lyrique, ensemble instrumental, ensemble vocal, solfège.
Rens: 04 50 72 30 96

Vendredi 16 septembre

Concert

20h00 : Au théâtre du Guidou, Bach, Paganini, Faure, Wieniawski… Christian Danowicz violon, Anna Rutkowska—Schock piano.

Samedi 17 septembre

Journées du patrimoine

De 14h00 à 18h00 et dimanche 18 septembre : Au musée de préhistoire, visite gratuite du musée, de la salle de l'évolution géologique, de l'exposition 2011 « l'âge des métaux autour du Léman », atelier de filage et tissage néolithique, démonstration de taille de silex.

Bassins fleuris

15h00 : Au théâtre du Guidou, remise des prix des bassins fleuris

Exposition/conférence

16h00 : Au théâtre du Guidou, la Mappe Sarde de Filly et Chavannex (Alain Guiraud)

Exposition/conférence

18h00 : Au théâtre du Guidou, l'ambre, formation géologique, mythes et symboles (Paul Kolodzienski)

Vogue de la Saint-Maurice

20h00 et dimanche 18 septembre dès 08h00: Au CAS

Dimanche 18 septembre

Info religieuse

09h00: A l'église de Sciez

Concours de pêche

Au port de Sciez par l'amicale des enfoirés, concours de fera et perche, pesée à **16h00** au chalet

Dimanche 25 septembre

Virade de l'espoir

09h00: Au parc sportif de Bons en Chablais

Concert

16h00: A l'église de Mégevette, festival des chorales de Mégevette. Renseignements sur megevette-festival.com.

Mardi 27 septembre

Théâtre de la MAL

20h30: Au CAS « Entretiens d'embauche », marionnettes pour adultes

Vendredi 30 septembre

Ligue pour la Protection des Oiseaux

20h00: Au CAS, présentation de la LPO du Domaine de Guidou par M. Rey.

Prochainement en octobre…

Samedi 1 octobre

Conférence Madagascar

18h00: Au Musée de la préhistoire.

Bourse au ski

De 8h00 à 18h00 et dimanche 2: Au CAS

Mardi 4 octobre

Dons du sang

De 17h30 à 19h30: Au CAS

Cinétoile

20h30: Au Guidou, « Habemus Papam », un film de Nanni Moretti

Vous trouverez de plus amples informations sur les affiches des différentes manifestations